

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1892

Edition PDF du 6 décembre 2010 Les articles mis en ligne depuis DP 1891 du 29 novembre 2010



Dans ce numéro

L'affaire UBS: pas de nouveaux indices, ils portaient tous des gants (André Gavillet)

La FINMA classe sans suite les demandes des Commissions de gestion

Où mène la concurrence fiscale (Jean-Daniel Delley)

Bisbille entre cantons voisins, perte de substance fiscale – et ce sont des multinationales qui en tirent profit au détriment du tiers-monde

Les pauvres et les riches en chiffres (Albert Tille)

L'office fédéral de la statistique propose des données nuancées et approfondies

Le rejet de l'initiative de l'UDC était à portée de main (Jean-Daniel Delley)

Même avec la question subsidiaire, le résultat du vote sur une initiative et un contre-projet peut ne pas refléter la préférence réelle de l'électorat

L'affaire UBS: pas de nouveaux indices, ils portaient tous des gants

André Gavillet • 3 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16139



La FINMA classe sans suite les demandes des Commissions de gestion

La <u>FINMA</u>⁸, qui sous son nouveau sigle a repris les compétences et les missions de l'ancienne Commission fédérale des banques (CFB), dispose d'un pouvoir unique, celui de se faire présenter les comptes et la gestion des banques pour en assurer l'«irréprochabilité».

Dans l'affaire UBS, en dehors de toute enquête judiciaire écartée par le Ministère public du canton de Zurich, la FINMA peut procéder à sa propre enquête. Les Commissions de gestion du Parlement (CdG) ont demandé 9 qu'il en soit fait un usage approfondi, vu «la portée de l'affaire». Cette formule prudente pour désigner la mise en péril de l'économie nationale.

«Les CdG jugent important, compte tenu de la portée de l'affaire, que la question du degré de connaissance des plus hauts dirigeants d'UBS, concernant les infractions au QIA [Qualified Intermediary Agreement] commises par leur banque, soit étudiée en profondeur par la FINMA, même sans actuel intérêt juridiquement

protégé.»

La <u>réponse</u> ¹⁰ de la FINMA est stupéfiante de froideur désinvolte. Pas d'indices nouveaux, rien ne justifie la réouverture des anciennes enquêtes.

«Etant donné la grande portée de cette affaire, les CdG ont demandé à la FINMA de mener des enquêtes approfondies pour déterminer dans quelle mesure la haute direction d'UBS était au courant des infractions au QIA commises par la banque et ses collaborateurs. Bien consciente de la portée de ces événements, la FINMA a donc analysé avec soin, avec l'aide d'experts externes, les voies d'enquête supplémentaires qui lui étaient ouvertes en vertu du droit de la surveillance. Elle est arrivée à la conclusion, d'une part, qu'il n'existe pas de nouveaux indices justifiant la réouverture des anciennes enquêtes prudentielles et, d'autre part, que les instruments à sa disposition ne le lui permettraient pas.»

Les CdG s'étaient pourtant permis de jeter un doute sur l'enquête de la CFB, basée pour une grande part sur une enquête interne de la banque: «La CFB a, dans le cadre de sa mission de surveillance, mené sa propre enquête sur UBS et a procédé à l'évaluation de l'enquête interne réalisée par la banque. Les CdG n'ont cependant pas été convaincues par les conclusions de l'enquête de la CFB, d'une part, car elles dépendaient en

substance des conclusions de l'enquête interne d'UBS et, d'autre part, sur la déclaration de la CFB selon laquelle l'enquête n'avait rien révélé sur la question de savoir si Marcel Rohner et Peter Kurer avaient une connaissance "active" des manquements constatés.»

On s'étonnera enfin que la FINMA se plaigne de n'avoir pas les moyens d'une enquête exceptionnelle («... les instrument à sa disposition ne le lui permettraient pas»), alors que le propre de la loi qui la régit 11 est de l'autoriser à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires.

Droit de savoir

La Suisse aime célébrer les vertus de sa démocratie semi-directe. Le pouvoir est constitutionnellement sous contrôle, se vante-t-on.

Se présente la plus gigantesque intervention de sauvetage d'une société privée, un crédit de 60 milliards étant ouvert à UBS par la Banque nationale suisse, d'un ordre de grandeur international, voyez la Grèce, voyez l'Irlande.

Or, toute enquête qui aurait à répondre à cette question simple – comment en est-on arrivé là? – échoue. Ni le Ministère public zurichois, ni la FINMA, ni les CdG, ni la Convention de diligence, ni les enquêtes externes et internes ne décèlent non pas même les culpabilités, mais au moins les

responsabilités.

L'accumulation des échecs ou des refus n'est pas une coïncidence. Il y a, inscrit dans les rapports de force entre le lobby bancaire et l'autorité politique, une forme d'intimidation. Ce n'est plus *Too Big to Fail* mais *Too Big to Be* Questionned.

Le Parlement se laissera-t-il traiter de la sorte? La démocratie bafouée.

Où mène la concurrence fiscale

Jean-Daniel Delley • 4 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16152

Bisbille entre cantons voisins, perte de substance fiscale – et ce sont des multinationales qui en tirent profit au détriment du tiers-monde

Les adversaires de l'initiative socialiste «pour des impôts équitables» ont chanté sur tous les tons les bienfaits de la concurrence fiscale entre les cantons. La réalité se révèle beaucoup moins attrayante.

Les collectivités pionnières dans la sous-enchère voit d'un mauvais œil d'autres cantons adopter leurs pratiques. Ainsi Zoug, le premier à avoir déclenché la désescalade fiscale, accuse Lucerne de profiter de l'apport de la péréquation financière - Zoug est un contributeur net alors que Lucerne en bénéficie - pour réduire l'imposition des sociétés (DP 1870 5). Le repaire des holdings envisage maintenant des mesures de rétorsion à l'encontre de son voisin, notamment la suppression de sa contribution au Musée suisse des transports. A Schwyz, autre voisin, une motion ⁶ propose de

dénoncer le concordat sur la péréquation des charges culturelles, ce qui priverait le Centre de culture et de congrès, ainsi que le théâtre de la capitale de la Suisse centrale, de près de 800'000 francs. La concurrence fiscale ne favorise visiblement pas la bonne entente confédérale.

Si les cantons à faible imposition ont pu éviter la modeste harmonisation matérielle préconisée par l'initiative socialiste, ils commencent à souffrir de cette sous-enchère fiscale dont ils attendaient merveille. Pour 2011, Obwald prévoit un déficit budgétaire de 1,2 million, Zoug de 40 millions et Schwyz de 136 millions de francs. L'attractivité d'une faible imposition n'a pas compensé la baisse des rentrées fiscales. Pour l'heure, ces cantons n'envisagent pas de hausses d'impôts; ils puiseront dans leurs réserves. Mais l'étiage fiscale pourrait bien être atteint.

La concurrence fiscale n'instille pas seulement la bisbille entre les cantons. Elle permet à des multinationales actives dans les pays pauvres de se soustraire au fisc de ces pays. Une enquête révélée par Alliance Sud 7 décortique ce mécanisme parfaitement légal avec l'exemple de la brasserie SAB Miller, active sur tous les continents. Au Ghana, cette brasserie n'a payé aucun impôt sur le bénéfice. Tout simplement parce que ses bénéfices sont transférés dans des pays à faible taux d'imposition. En particulier la filiale ghanéenne de Miller paie des honoraires de conseil à l'une de ses sociétés domiciliée à Zoug. Mais aussi des droits de licence à une autre de ses filiales en Hollande. Au total les enquêteurs estiment que la brasserie, au titre de ses activités sur l'ensemble du continent africain, économise 13 millions de francs grâce à Zoug et à sa fiscalité attractive. Plus globalement, l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales coûterait aux pays pauvres sept fois l'aide au développement dont ils bénéficient. Seule l'obligation faite à ces entreprises de tenir une comptabilité par pays pourrait mettre fin à ces pratiques. Le Conseil fédéral s'y oppose. Dans le même temps, le Secrétariat à l'économie (seco) aide le Ghana à mettre sur pied un système fiscal efficace!

Les pauvres et les riches en chiffres

Albert Tille • 6 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16159

L'office fédéral de la statistique propose des données nuancées et approfondies

Le niveau de vie des ménages suisses varie de un à dix. En exploitant les résultats de l'enquête sur le budget des ménages, l'Office fédéral de la statistique (OFS) dresse un tableau des inégalités ² dans notre riche pays.

Cet écart n'est pas celui, abyssal, qui sépare Daniel Vasella et Yvan S, chômeur en fin de droit. Pour décrire de manière moins caricaturale et plus significative la réalité sociale, l'OFS compare le revenu moyen de 10% des ménages les plus pauvres à celui de 10% des plus aisés.

L'étude détruit des idées reçues mais confirme également des faits déjà bien connus. Les vieux

ne sont pas tous riches, loin de là. Les personnes de plus de 65 ans et vivant seules forment un groupe tout au bas de l'échelle. Leur revenu est inférieur de 25% à la moyenne. Constatation plus attendue, les ménages avec trois enfants et les familles monoparentales sont à peine moins mal lotis que les vieux isolés. Autre confirmation encore, le niveau de formation influence de manière déterminante le niveau de vie. Il passe du simple au double selon que la formation est primaire ou universitaire.

L'enquête détermine le <u>poids des</u> <u>différentes dépenses</u> ³ sur le budget des ménages En moyenne, le logement et l'énergie représentent 25%, l'alimentation 11% et les loisirs 10%. Ces données servent de base au calcul de l'indice des prix à la

consommation, indice capital pour une foule de comparaisons et d'indexations. Or, derrière les moyennes qui servent de base à son calcul, se cachent de très grosses différences. Dans les ménages à faible pouvoir d'achat, l'alimentation et le logement absorbent 58% du revenu. Ces deux postes ne représentent que 34% des dépenses des ménages les plus aisés.

Tous ces chiffres, et bien d'autres encore, sont autant de pistes pour l'analyse et l'action politique. Ils devraient permettre de mieux cibler la lutte contre la pauvreté (<u>DP 1867</u> ⁴)... et de la mettre en œuvre. Ils justifient le maintien de la vigilance dans la surveillance des loyers, l'analyse critique de la marge des grands distributeurs et l'utilisation plus nuancée de l'indexation sur les prix à la consommation.

Le rejet de l'initiative de l'UDC était à portée de main

Jean-Daniel Delley • 2 décembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16129

Même avec la question subsidiaire, le résultat du vote sur une initiative et un contre-projet peut ne pas refléter la préférence réelle de l'électorat

L'acceptation de l'initiative de l'UDC et le rejet du contre-projet ont occulté le résultat de la question subsidiaire, dès lors sans intérêt. Or ce résultat montre que l'UDC aurait pu être tenue en échec si ses adversaires avaient choisi une stratégie adéquate.

En effet, le <u>résultat du vote sur la</u> <u>question subsidiaire</u> ¹² indique que le corps électoral a préféré le contre-projet à l'initiative, certes à une faible majorité, mais une majorité tout de même. Le résultat de la votation du 28 novembre dernier ne reflète donc pas la préférence des citoyens.

Ce <u>paradoxe</u> ¹³ dit de Condorcet, du nom du mathématicien français qui le premier l'a analysé à la fin du 18e siècle, peut se réaliser lorsque plusieurs alternatives sont soumises simultanément au vote.

En l'occurrence, seule l'UDC a tenu compte de ce paradoxe en choisissant une stratégie visant à faire gagner à tout prix son initiative. En effet, les

conservateurs nationalistes auraient pu préconiser le double oui, dans l'espoir de voir s'imposer l'un (l'initiative) ou l'autre (le contre-projet) durcissement des règles de renvoi et, pour la question subsidiaire, favoriser l'initiative. Or l'UDC a tout misé sur l'initiative, en investissant une part importante de ses moyens dans le dénigrement du contreprojet. En préférant le double non, plus conforme à ses valeurs, la gauche n'a pas tenu compte de ce choix stratégique. Cette démarche, en soi respectable, a conduit au succès de ses adversaires. Or l'analyse des résultats montre que le rejet de l'initiative et l'échec de l'UDC étaient tout à fait possible. A condition toutefois de réfléchir stratégiquement en soutenant le contre-projet.

Il aurait suffi d'un déplacement de 4,3% des voix – un peu plus de 110'000 personnes – pour obtenir une majorité populaire en faveur du contre-projet. Ce déplacement aurait probablement permis de faire basculer dans le camp du oui les cantons (ZH, BE, LU, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AG, VS, NE et JU) qui ont refusé le contreprojet à la plus faible majorité et d'atteindre ainsi la majorité des cantons. Initiative et contreprojet auraient tous deux été acceptés à la double majorité du peuple et des cantons, et la question subsidiaire devenait déterminante.

Passons précisément à la question subsidiaire. Si, dans cette seconde étape de la consultation, une majorité populaire a préféré le contreprojet à l'initiative, seule huit cantons ont fait de même. Le contre-projet n'a donc pas atteint la double majorité nécessaire du peuple et des cantons. Quatre cantons (BE, ZG, GR et SH) ne l'ont repoussé qu'à de faibles

majorités. On peut supposer qu'une campagne expliquant clairement l'enjeu – faire échec à l'UDC et non pas exprimer des préférences absolues - aurait permis de mobiliser une partie des quelque 150'000 citoyens logiquement des partisans du double non – qui se sont abstenus de répondre à la question subsidiaire. Grâce à cet apport de voix, ces quatre cantons auraient pu rejoindre les huit autres ayant opté pour le contre-projet dans la question subsidiaire. Un contre-projet qui aurait alors obtenu la double majorité du peuple et des cantons et dépassé le score de l'initiative. L'UDC aurait perdu son pari du tout ou rien.

On ne réécrit pas l'histoire. Mais on peut en tirer quelques enseignements. Notamment la nécessité de prendre en compte la stratégie de son adversaire si l'on ne veut pas contribuer à son succès.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

- 1. http://www.domainepublic.ch/pages/1892#
- 2. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/01.html
- 3. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/lik/03.html
- 4. http://www.domainepublic.ch/articles/11314
- 5. http://www.domainepublic.ch/articles/11790
- 6. http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/In-der-Zentralschweiz-waechst-die-Wut-auf-den-Kanton-Luzern-/story/17658488
- 7. http://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale/combines-fiscales-zug-ghana
- 8. http://www.admin.ch/ch/f/rs/956 1/index.html
- 9. http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen /geschaeftspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-ns-ubs-kundendaten-usa-2010-05-30-f.pdf
- 10. http://www.finma.ch/f/aktuell/pages/mm-gpk-stellungnahme-20101126.aspx
- 11. http://www.admin.ch/ch/f/rs/952_0/a23.html
- 12. http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20101128/det552.html
- 13. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/1d1a653e-e793-11df-bb06-657c3093d46a%7C3